

APPEL À PROJETS

« Commémoration Georges Brassens »

RÈGLEMENT

Date limite de réception des dossiers complets :

le lundi 13 septembre 2021

Contact pour plus d'informations

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE 04 67 34 88 80 OU 04 67 13 64 70

Mail : c.vidal@montpellier3m.fr en précisant AAP Brassens dans l'objet

Contexte

Il y a 100 ans naissait à Sète Georges Brassens. Poète, compositeur, interprète, enfant de cette Occitanie qui donna également naissance à Charles Trenet et Bobby Lapointe, ce « maître des mots » et de la syntaxe maniait le verbe comme personne et portait haut son esprit libertaire. Dans ses chansons, il aimait à briser les conventions et choquer la morale du temps, donnant souvent voix aux petits, aux exclus, et en abordant les questions qui fâchent et sujets polémiques.

A l'occasion du double anniversaire de sa naissance et de sa disparition en 1981, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite rendre hommage à cet artiste unique, qui reste l'un des plus prolifiques et populaires de la chanson française, en invitant les associations culturelles et artistes de son territoire à proposer des créations ou événements en lien avec son œuvre.

Cet appel à projets s'adresse à toutes les associations culturelles et/ou aux équipes artistiques professionnelles du territoire de la Métropole.

Objectifs

Deux types de projets pourront être financés :

1 – Les projets de créations artistiques

Les projets de création présentés auront un lien direct avec les textes, la musique ou la vie de Georges Brassens et devront être finalisés avant la fin de l'année 2021. Montpellier Méditerranée Métropole se réserve un droit de communication via sa plateforme numérique mais les porteurs seront libres de diffuser et communiquer leur création via leurs réseaux de diffusion et communication habituels.

Un calendrier de communication sera proposé ultérieurement.

2 – Les projets d'événements organisés par les structures porteuses

Les associations organisatrices d'événements culturels et artistiques ou de festivals souhaitant inclure ou s'emparer de cet anniversaire lors de leur prochaine édition pourront déposer leur projet artistique détaillé, leur budget prévisionnel, leur calendrier et modalités de mises en œuvre.

Cet appel à projets à vocation à identifier et subventionner les propositions artistiques proposées par les associations du territoire métropolitain.

Critères d'éligibilité des porteurs de projets

Sont éligibles à la labellisation et au subventionnement, les projets portés par des **associations** domiciliées sur l'une des communes de Montpellier Méditerranée Métropole.

Critères d'éligibilité des projets

Sont éligibles les projets :

- se déroulant entre le **1^{er} septembre et le 15 décembre 2021** ;
- sur le territoire de l'une des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole ;

Toutes les esthétiques sont éligibles, aucune thématique n'est imposée, le principe consistant à mettre en lumière des propositions artistiques de qualité, faisant écho à la vie ou à l'œuvre de Georges Brassens, et représentatives de la diversité de la création artistique du territoire.

Modalités d'instruction des projets

Les porteurs de projets devront transmettre leur dossier complet avant le dimanche 29 août 2021 .

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas instruit.

Les dossiers seront instruits par les services de la Métropole en collaboration avec les services des communes concernées avant d'être soumis à un comité chargé de sélectionner et d'auditionner, si nécessaire, les porteurs de projets.

Le dépôt des demandes se fera par la constitution d'un dossier de demande de subvention spécifique téléchargeable en ligne. Les critères de sélection, d'évaluation et de choix des projets seront les suivants : qualité artistique du projet, capacité de l'association à porter ou à programmer dans le cadre de l'organisation de ses événements culturels habituels un projet supplémentaire, respect de l'œuvre de Georges Brassens, cohérence du budget de création ou de l'évènement, implication des habitants, faisabilité technique et logistique.

Le montant de subvention attribué s'appréciera à l'examen du budget prévisionnel présenté, du budget de l'association et du nombre d'artistes et de techniciens du spectacle engagés, ainsi que de la technicité du projet.

Les dossiers de demandes de subventions pourront être retirés à compter du 18 août 2021, et devront être déposés ou envoyés complétés au plus tard le dimanche 13 septembre 2021.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une attribution de subvention par délibération du Conseil de Métropole.

Modalités d'attribution

Les subventions seront versées après délibération du Conseil de Métropole et signature des conventions. Elles ne pourront être versées en totalité qu'à l'issue des manifestations qui se seront effectivement déroulées comme prévu, sur présentation des justificatifs de dépense. Dans l'hypothèse d'une évolution du projet entre son dépôt et sa réalisation, un avenant à la convention sera rédigé pour prendre en compte les ajustements effectifs.

Le montant de l'aide financière sera variable selon la nature du projet et le budget proposé.

La subvention

- n'est pas accordée à titre général mais affectée à un projet identifié et défini,
- ne pourra financer les frais liés à des actions annexes ou non directement liées au projet,
- ne s'applique pas aux frais de fonctionnement quotidiens des organismes soumissionnaires.

Engagement au retour et communication

Les lauréats autorisent Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion.

Les lauréats s'engagent à faire figurer sur tous les supports matériels du projet les logos officiels de Montpellier Méditerranée Métropole tels qu'ils leur seront fournis.

Calendrier prévisionnel

18 août	Lancement de l'appel à projets
13 septembre	Clôture de la réception des dossiers
septembre	Instruction des dossiers et délibération du jury
Fin septembre	Attribution des subventions en Conseil de Métropole
A partir d'octobre	Versement des subventions après signature des conventions et réalisation des événements



**FICHE À REMPLIR EN COMPLÉMENT DU DOSSIER POUR UNE DEMANDE DE
SUBVENTION**
**APPEL A PROJETS – COMMEMORATION Georges
Brassens**

Titre du projet

Résumé du projet

Montant du projet : €

Montant sollicité : €

Public visé :

Présentation et objectifs du projet :

Déroulement de l'action (mise en œuvre du projet en précisant les modalités de planning, de lieux et de moyens) :

Cohérence du projet :

- Conformité par rapport aux objectifs de l'association

- Réponse aux besoins de l'appel à projets

- Partenariat mobilisé pour l'action (objectifs et modalités de mise en œuvre)

Moyens d'évaluation (critères et indicateurs sur lesquels l'action pourra être évaluée) :

Dates des actions du projet :

Localisation de l'action :

Montpellier

- Montpellier Centre Mosson Port Marianne

- Prés d'Arènes Les Cevennes Hopitaux Facultés

Autre(s) commune(s) de la Métropole

Plan de financement du projet :

Les dépenses doivent être égales aux recettes.

(Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès de Montpellier Méditerranée Métropole et des autres collectivités)

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	<input type="text"/>	Participation des usagers	<input type="text"/>
		Prestations de services	<input type="text"/>
Services extérieurs	<input type="text"/>	Autres produits	<input type="text"/>
		Manifestations	<input type="text"/>
Taxes et impôts	<input type="text"/>	Cotisations des membres	<input type="text"/>
		Subventions d'exploitation (total)	<input type="text"/>
Charges de personnel	<input type="text"/>	Dont (détail) :	
Autres (précisez)	<input type="text"/>	- Etat	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	- Région	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	- Département	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	- Ville de Montpellier	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	- Métropole	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	- Autres communes	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Charges financières	<input type="text"/>	- Organismes sociaux	<input type="text"/>
		- Fonds européens	<input type="text"/>
Dotations aux amortissements	<input type="text"/>	- ASP (emplois aidés)	<input type="text"/>
		Dons	<input type="text"/>
		Produits financiers	<input type="text"/>
		Reprise sur dotations	<input type="text"/>
Total dépenses	<input type="text"/>	Total recettes	<input type="text"/>

Les dépenses doivent être égales aux recettes